culture de la betterave et la fabrication du sucre chez nos voisins d'Outre-Rhin. Un voyage fut donc organisé ; la petite caravane scientifique se composait de neuf personnes : deux ingénieurs de la maison Caïl, plus sept industriels, MM. La Rivière, directeur de la sucrerie centrale d'Escaudœuvres, Alfred Luce, fabricant de sucre à Cuincy, Hélot, à Noyelles-sur-l'Escaut, Gautier, à Masnières, Edouard Fiévet fils, à Sin, Félix Fiévet, à Masny, et Vasseur, à Havrincourt.

Ces messieurs purent se rendre compte eux-mêmes de la situation. Pour des hommes intelligents et des bons Français, il n'y avait qu'une chose à faire : employer les procédés de nos concurrents et, notamment, acclimater en France les plantes riches en sucre qui leur assurent actuellement l'avantage sur nos producteurs. C'est ce qu'ils firent, et ils achetèrent les graines des meilleures espèces.

Il y a trois semaines environ, MM. Edouard Fiévet et fils firent distribuer à tous les cultivateurs, avec qui ils sont en relations, la circulaire suivante qui fut affichée à la porte des fabriques de Sin et de Masny :

La situation actuelle de l'industrie sucrière française occasionnée par la nouvelle loi du 29 juillet 1884 (impôt sur la betterave) exige impérieusement un changement de système aussi bien dans le mode de culture que dans le choix de la variété des betteraves à ensemencer. C'est surtout ce dernier point qu'il ne faut pas perdre de vue, si l'on veut échapper aux suites funestes de la crise actuelle.

Depuis plusieurs années, nous vous avons demandé l'amélioration de la betterave du pays et nous avions pensé que l'achat à la densité aurait amené cette amélioration ; la chose ne s'est point réalisée et il faut aujourd'hui absolument se rejeter sur la betterave riche.

Nous venons donc vous faire connaître que pour la campagne prochaine, nous ne recevrons que les betteraves provenant de graines livrées par nos usines de Sin et de Masny.

MM. Fiévet fils se sont rendus au mois de novembre en Allemagne et en Autriche, et les rendements extraordinaires dont ils ont pu se rendre compte (rendements extraordinaires tant en poids qu'en qualité) leur ont fait acheter une grande quantité de graines de betteraves riches.

Ce sont ces graines de betteraves riches que nous vous demandons de planter, pour lesquelles nos vendeurs garantissent une levée de 150 plantes pour cent graines mises en terre. Ce sont ces graines que nous mettons à votre disposition.

Aussi bien que nous, vous êtes au courant du bas prix des sucres ; vous savez que si l'on veut continuer la culture de la betterave, nous devons faire tous nos efforts pour la produire riche. Il faut pour cela ne point avoir de parti pris et suivre les conseils que des gens expérimentés nous donnent.

Des expériences répétées dans plusieurs régions de la France, établissent qu'il est possible de produire de la betterave riche partout, aussi bien dans notre département que dans toutes les autres régions adonnées à cette culture.

Pour arriver à ce résultat, on recommande :
Le choix d'une bonne graine,
L'application raisonnée des engrais,
Le grand défoncement des terres,
Le rapprochement des plans, **(10 betteraves par mètre carré (au minimum).**

Nous avons à choisir dès maintenant entre l'agonie si nous persistons à vouloir produire notre ancienne betterave, ou entre des jours meilleurs si nous marchons franchement à la culture de la betterave riche.

Ed. FIÉVET et Fils.

C'est en se basant sur cette circulaire et en citant deux phrases, que le *Petit Nord* a voulu démontrer que M. Fiévet s'était fait le protecteur des intérêts allemands au détriment des intérêts français !!!

Nous ferons d'abord observer au *Petit Nord* que M. Fiévet achète des graines de betteraves riches partout où il en trouve ; c'est ainsi que cette année même, il s'est adressé à MM. Simon-Legrand, d'Auchy; Brabant, d'Onnaing; Dervaux, de Wargnies-le-Grand; Vilmorin-Andrieux, de Paris, etc.

Du reste, tous les marchands de graines de betteraves du pays se sont fournis en Allemagne pour acclimater en France de bonnes espèces.

Les fabricants de sucre agissent de même, et comme nous ne laissons rien au hasard, nous nous contenterons de nommer MM. Coupé, de Férin ; Béghin-Trannin, de Thumeries ; Max Brame, de Marquillies ; Godefroy, d'Ecourt-St-Quentin ; Delcroix, de Phalempin, dont plusieurs ont eu recours à l'obligeance de M. Fiévet.

Que le *Petit Nord* ne se scandalise pas. Les nombreux producteurs français qui achètent aujourd'hui des graines en Allemagne n'ont nullement l'intention, fût-ce dans l'intérêt des cultivateurs et de la fabrication, de ne se fournir qu'à l'étranger.

Il faut la naïveté du *Petit Nord* pour ne pas comprendre que la *graine une fois acclimatée* deviendra bel et bien un produit français ravi à nos concurrents d'outre-Rhin. C'est au contraire dans un but patriotique et pour rendre notre culture indépendante, que ces messieurs, appartenant à toutes les opinions politiques, agissent ainsi. Ainsi ont fait les chefs de notre armée : ils ont imité l'organisation, la mobilisation des Allemands, et il ne viendra à l'idée de personne d'accuser nos ministres de la guerre d'avoir fait acte de mauvais Français. Pourquoi n'agirions-nous pas de même sur le terrain des affaires ?

Du reste, cette opération d'achat de graines en Allemagne ne constitue pour MM. Fiévet aucun bénéfice. La graine est livrée aux cultivateurs au prix de revient.

Si cette expérience réussit, le cultivateur sera le premier à en profiter, puisque sa betterave étant riche, il sera payé en conséquence. MM. Fiévet, en imposant leurs graines, ont immédiatement donné leurs prix d'achat pour la campagne prochaine, et ces prix sont très rémunérateurs. Si le *Petit Nord* veut les connaître, nous sommes à même de le contenter.

Dans l'arrondissement de Cambrai, M. Théophile Risbourg, de Cauroir, qui l'an dernier a acheté cette même graine allemande, a obtenu une betterave d'une densité variant entre 6 et 7 degrés. Il est donc probable que les résultats seront les mêmes à Sin et à Masny et par conséquent que les cultivateurs obtiendront un prix de vente très avantageux.

Voilà dans quelles conditions MM. Fiévet ont livré des graines provenant d'Allemagne. Aux électeurs sénatoriaux de juger s'ils ont bien fait.

Quant au *Petit Nord*, nous attendons sa réponse.

Autre histoire....

Comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, il est constant que M. Macarez a introduit en France des blés étrangers et que, pour défendre ses intérêts de meunier, il s'est opposé jusqu'en 1882 à l'établissement d'un droit protecteur sur les blés. L'*Echo du Nord*, sans essayer même de relever ces griefs justifiés, veut nous représenter M. Fiévet comme un importateur de produits étrangers.

M. Fiévet est raffineur, ajoute ce journal, or la raffinerie représentée par MM. Lebaudy, Say et *tutti quanti* est l'ennemie irréconciliable de l'agriculture ; donc M. Fiévet ne peut être le candidat de l'agriculture.

Il faut être bien à bout d'arguments pour recourir à de pareils procédés et représenter M. Fiévet comme un émule des Say et des Lebaudy, c'est vraiment dépasser la permission.

Ce qui est vrai, c'est que M. Fiévet est avant tout cultivateur et fabricant de sucre; comme cultivateur et fabricant, il a voulu essayer de vendre directement ses produits aux consommateurs. Il fallait un vrai courage pour engager ainsi la lutte contre la puissante raffinerie libre, alors qu'une législation inique, soumettant à l'exercice les fabricants raffineurs, les plaçait dans des conditions essentiellement désavantageuses.

Ce qui est vrai, c'est que bien loin d'avoir des intérêts communs avec les raffineurs parisiens, M. E. Fiévet a, au contraire été la victime de ces implacables concurrents. Longtemps il a résisté, mais enfin vaincu, il a dû fermer son usine et cesser de raffiner.

Ce qui est vrai, c'est que, dans ces derniers temps, M. E. Fiévet, sous l'empire d'une législation récente, a tenté un nouvel effort et a ouvert sa fabrique fermée, assurant ainsi de l'ouvrage pendant toute l'année à un nombreux personnel.

La raffinerie libre n'a pas d'adversaire plus acharné que M. Fiévet et ce dernier, lors de la discussion de la loi sur les sucres, a été le premier à réclamer l'établissement d'une surtaxe de dix francs non remboursable à la sortie.

Les intérêts de M. Fiévet sont donc intimement liés à ceux de l'agriculture, et cette situation est tellement connue de tous que l'*Observateur d'Avesnes*, journal libre-échangiste et ami de M. Macarez, combat la candidature de M. Fiévet parce qu'elle lui semble trop protectionniste. MM. Lebaudy et Say étant libre-échangistes, M. Fiévet ne saurait donc rien avoir de commun avec eux.

Il est véritablement extraordinaire que l'*Echo du Nord* dont les patrons MM. Cirier, Pierre Legrand, Maxime Lecomte, Guillemin, Masure et Girard ont voté contre la surtaxe sur les sucres des pays hors d'Europe, surtaxe que réclamait M. Fiévet avec tous les fabricants de sucre, ait aujourd'hui le triste courage de transformer ce dernier, dans un but politique, en protecteur des intérêts étrangers.

Nous sommes curieux de savoir si l'*Echo du Nord* retirera sa confiance à ces étranges représentants de notre département qui, dans un vote si important, ont sacrifié l'intérêt de leurs commettants à une simple injonction de M. J. Ferry.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Emprunt de 1860. — Le lundi 2 février prochain, il sera procédé dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, au tirage au sort de 513 obligations remboursables de la manière suivante :

1 à 10.000 fr. — 2 à 1.000 — 10 à 500 — 10 à 200 — 100 à 100 — 420 à 50.

Fourneaux économiques. — La commission organisatrice des fourneaux économiques se réunira à la Mairie, le jeudi 22 janvier, à 3 heures du soir. Ordre du jour : 1° Désignation d'un vice-président et d'un secrétaire ; 2° mode d'achat des viandes et denrées ; 3° choix d'un magasin et d'un local pour le secrétariat ; 4° date de l'ouverture des fourneaux ; 5° jours et heures des réunions de la commission.

Adjudication. — Le mardi 3 février, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication de la fourniture de l'huile et du pétrole destinés à l'éclairage public pendant l'année 1885.

Les engagements volontaires. — Conformément aux ordres du ministre de la marine et des colonies, les engagements volontaires pour les équipages de la flotte sont ouverts, à partir du 15 janvier 1885, sur toute l'étendue du territoire français, y compris la Corse et l'Algérie, pour les jeunes gens de la classe de 1884, réunissant les conditions définies au décret du 18 juin 1873.

Les engagés volontaires sont reçus en qualité d'apprentis marins ou d'ouvriers mécaniciens; les uns et les autres doivent posséder l'instruction élémentaire.

Une tolérance de taille jusqu'à 1 m. 54 pourra être accordée aux jeunes gens exerçant la profession de comptable, de voilier, de calfat, de tonnelier, de cuisinier, d'infirmier, de tailleur et de musicien.

Les jeunes gens de la classe exerçant l'une des professions d'ajusteur, de forgeron, de chaudronnier en fer ou en cuivre, ou de fondeur-mouleur, ne seront admis comme ouvriers mécaniciens que lorsqu'ils produiront un certificat de très bon ouvrier délivré par un arsenal militaire.

Les chaudronniers en cuivre seuls bénéficieront de la tolérance de taille jusqu'à 1 m. 54.

Les jeunes gens de la classe ne sont reçus à s'engager que jusqu'à la veille du jour où le conseil de révision commence ses opérations dans le canton auquel ils appartiennent.

Les jeunes gens âgés de dix-huit à vingt ans, reconnus propres au service et exerçant la profession de comptable, de voilier, de calfat, de tonnelier, de cuisinier, d'infirmier ou de tailleur, pourront adresser leurs demandes d'engagement aux commandants des bureaux de recrutement, qui les transmettront au ministre de la marine et des colonies.

Il n'est pas reçu d'engagements pour les équipages de la flotte au-dessous de l'âge de dix-huit ans.

L'anniversaire du 21 janvier. — Une messe a été dite mercredi, à 9 heures du matin, en l'église Saint-Martin, à l'occasion de l'anniversaire de la mort du roi Louis XVI. L'assistance était assez considérable; il y avait un certain nombre de dames et la plupart des notabilités catholiques de notre ville.

Nécrologie. — L'un de nos concitoyens, M. Duforest-Pennel, qui habitait l'Algérie depuis longtemps et qui avait été élu d'abord maire, puis conseiller général du centre de Perrégaux (province d'Oran), est mort récemment.

L'*Echo d'Oran* a reproduit l'un des discours prononcés sur la tombe de M. Duforest par l'un de ses collègues au conseil municipal.

Nous en extrayons les passages suivants, dont les termes font le plus grand honneur à notre concitoyen et peuvent apporter, en quelque sorte, un adoucissement aux regrets que la mort de M. Duforest-Pennel inspire aux membres de sa famille, dont plusieurs habitent Roubaix.

« Sous une apparence froide, Duforest cachait une grande énergie et une force de caractère remarquable ; ses qualités naturelles avaient mûri au milieu de cet étrange peuple du Céleste-Empire (1) et elles avaient été stimulées par les aventures nombreuses et pleines de périls et d'imprévu qui mirent tant de fois sa vie en danger.

» Aussi, quand il arriva en Algérie, qu'il s'établit d'abord au Sig, puis à Perrégaux, eut-il la bonne fortune de se trouver promptement entouré de vives sympathies.

» Il se produisit alors, à Perrégaux, un fait rare: La population était profondément désunie, aigrie par les mécomptes, par les maladies, par la misère; l'ascendant qu'exerça Duforest autour de lui fut cependant tellement grand, qu'elle se trouva tout entière d'accord pour le supplier, lui, le dernier arrivé, d'accepter les fonctions de maire. On vit cette même population, quatre ans après, supplier le préfet d'user de son influence pour que Duforest voulût bien conserver la mairie.

. . . .

» Messieurs, moi qui ai vu Duforest à l'œuvre, moi qui ai suivi son administration, tant de la commune que du syndicat, dans tous ses détails, je puis vous dire quelle activité, quelle vigilance il a mises au service de vos intérêts ; je puis vous dire avec quel désintéressement, quelle droiture, quelle économie, il a fait de Perrégaux, jadis un des centres les plus déshérités de la province, une des petites villes les plus coquettes et les mieux dotées de notre région. Sans augmenter les charges du budget communal, il a construit des filtres, une conduite d'eau, des fontaines, installé tous les services publics dans des bâtiments commodes et spacieux, appartenant à la commune, et fait ces belles plantations dont l'essor a été un moment ralenti par la pénurie d'eau qui a suivi la rupture du barrage (2), mais qui, telles qu'elles sont, font l'admiration des étrangers et forment la plus belle parure de votre petite cité.

. . . .

» Messieurs, Duforest restera pour nous un grand exemple. Il rappellera aux hommes d'affaires, aux commerçants, qu'ici, comme dans la métropole, la probité, la loyauté, la droiture constituent un héritage précieux et appellent à la considération et aux honneurs. »

La Cœcilia roubaisienne avait organisé, dimanche dernier, un concert vocal et instrumental qui a eu beaucoup de succès. Les progrès accomplis depuis quelque temps par cette Société sont indéniables ; elle est savamment dirigée, et ses membres apportent à l'œuvre commune un zèle intelligent et un sentiment musical digne d'éloges. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les résultats obtenus soient très satisfaisants.

La Société de Géographie. — La seconde conférence de géographie aura lieu samedi prochain, à huit heures un quart, à la Bourse de Roubaix.

Elle sera faite par M. Ardouin du Mazet, qui a choisi pour sujet : *Tlemcen, et la vallée de la Taffna; récit d'un voyage en Afrique.*

M. Ardouin du Mazet a déjà fait, à Roubaix, une conférence sur Madagascar, qui a eu beaucoup de succès. Sa prochaine causerie sur une région qu'il a habitée, qu'il connaît à fond, ne peut manquer d'être très intéressante. Elle a encore cet attrait qu'il s'agit d'une colonie française, dont nous connaissons à peine les ressources, les mœurs et le climat, bien qu'elle soit si rapprochée de nous.

Vol. — Un adroit filou s'est emparé, dans la Grande-Rue, de dix litres de genièvre, au préjudice d'un domestique de M. Lefebvre-Hannart, liquoriste, rue du Chemin-de-Fer.

Tentative de vol. — Des malfaiteurs, demeurés inconnus, ont tenté de s'introduire, par escalade et effraction, dans un petit pavillon sis au Pont-Rouge, route de Lannoy, et appartenant à M. Delcourt. Une enquête a été ouverte par M. le commissaire du 3e arrondissement.

Pas de chance. — Un serrurier de la rue Brézin, M. Vauhulle, avait confié mardi matin, à dix heures, à son domestique, *Désiré F...*, un billet de mille francs pour effectuer un paiement dans une maison de la rue du Grand-Chemin.

A midi, F... revint en disant qu'il avait perdu le précieux billet et qu'il lui avait été impossible de le retrouver : il était consterné et son désespoir paraissait sincère. Néanmoins, M. Vauhulle, concevant des soupçons, crut devoir le conduire au commissariat du 2e arrondissement. Là, il fut fouillé, pendant que l'on faisait une perquisition à son domicile : mais on ne trouva rien et M. le commissaire Henry mit F... en liberté.

Quant au billet, on n'a pas encore eu de ses nouvelles.

Un prisonnier volontaire. — Mardi, vers sept heures et demie du soir, Mme Vandevelde, cabaretière, rue des Longues-Haies, est venue se plaindre à un agent qu'un individu passant devant son estaminet, s'était amusé à casser un carreau de vitre.

L'agent se mit à la poursuite de cet homme et, l'ayant rejoint, s'aperçut qu'il avait largement fêté la *dive* bouteille. Il lui demanda raison de sa conduite ; mais l'autre parut enchanté de se trouver en présence d'un agent de la force publique et répondit : « C'est vrai, je me suis amusé à briser » un carreau, mais je l'ai fait pour aller en prison. »

Conduit au poste du 3e arrondissement, ce singulier personnage a déclaré se nommer Louis Robin. Originaire de Montereau (Seine et Marne), et exerçant la profession de journalier, il a eu une existence fort accidentée et, après de multiples pérégrinations, s'est rendu à Roubaix où, sans travail, sans ressources, il a conçu l'idée de se faire héberger pendant un certain temps aux frais du gouvernement. Auparavant, il avait voulu dire adieu à la liberté en se livrant à de copieuses libations.

Robin est au comble de ses vœux, puisqu'il est arrêté.

Hier, il a gelé très fort, et dans la soirée, un brouillard glacial et malsain a envahi l'atmosphère.

Les patineurs sont dans la joie : la surface du canal est congelée et commence à porter.

Les amateurs peuvent donc se livrer à leur aise à ce genre de sport, si peu favorisé par les hivers précédents. Déjà, mardi, quelques-uns exécutaient, sur ce *ring* accessible à tous, les zigs-zags les plus hardis et les plus variés.

Si les froids persistent, il y aura foule dimanche partout où la glace sera assez solide pour permettre de patiner.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 15 janvier 174?. — Les gens de loi de Roubaix passent adjudication, au prix de 22,875 florins de la construction de l'Hospice dans la rue Dorée, qui a retenu depuis le nom de rue de l'Hospice. La nouvelle *maison orpheline ou des communs pauvres de Roubaix orphelins et invalides*, reçut bientôt 90 malheureux des deux sexes, vieillards et enfants, sous la direction d'un économe, auquel on adjoignit une maîtresse-servante pour le gouvernement des filles. Deux notables, souvent même deux échevins, étaient députés comme administrateurs, leur charge durait deux ans. La maison avait aussi un aumônier nommé par le magistrat. (Th. Leuridan. Histoire de Roubaix tome II p. 318.)

15 janvier 1869. — Le conseil municipal de Roubaix, dans sa séance de ce jour, vote un crédit supplémentaire de 5,632 fr. pour les asiles et écoles des filles de la Sagesse. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix p. 9.)

AVIS AUX ÉLECTEURS. — *On procède en ce moment à la révision des listes électorales.*

Que nos amis n'attendent pas à la dernière heure pour s'assurer s'ils sont inscrits, et que ceux qui ne le sont pas fassent les démarches nécessaires, car, cette année, l'inscription prend une importance exceptionnelle, puisque cette liste servira de base aux prochaines élections législatives.

Les électeurs doivent s'assurer avant le 4 février de LEUR INSCRIPTION *ou de leur* MAINTIEN *sur les listes électorales. Elles sont déposées à la Mairie, bureau du secrétariat.*

Ceux qui seraient absolument empêchés de faire cette démarche, peuvent envoyer leurs noms, prénoms, âge et domicile au bureau du « Journal de Roubaix. »

Nous nous chargerons de vérifier leur inscription et, en cas d'omission ou d'irrégularités, ils seront aussitôt avertis.

Prière à tous nos amis de communiquer et de rappeler cet avis aux électeurs de leur connaissance.

(1) M. Duforest avait fait en Chine un séjour qui avait profondément altéré sa santé.

(2) Nos lecteurs se souviennent que c'est par suite de la rupture de ce barrage qu'une souscription en faveur des inondés de Perrégaux fut ouverte dans le *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Mouvement comparatif des opérations de conditionnement de Tourcoing

MOIS	*Laine peignée* 1882	1883	1884
JANVIER	1.027.063 k.	870.441	930.303
FÉVRIER	1 084.728	1.100.186	1.026 160
MARS	1.244.913	1 166.952	1.178.082
AVRIL	933.121	1.049.958	1.365.941
MAI	891.760	1 035.066	1.182.070
JUIN	1.062.065	1.002.745	1 036 092
JUILLET	814.586	1.036 104	1.163 682
AOUT	927.581	1.117.561	1 097.626
SEPTEMBRE	1.124.543	1.196.617	1.262.403
OCTOBRE	1 174.269	1.472 210	1.442.464
NOVEMBRE	998.643	1.067 642	1.121.136
DÉCEMBRE	885.568	1.015.761	1.078.502
TOTAUX	12.156.9.9	13.121.243	13.889.481

MOIS	*Laine filée* 1882	1883	1884
JANVIER	118.235 k.	118 754	148.160
FÉVRIER	120.539	144.550	174.015
MARS	158.545	173.755	208.754
AVRIL	165.226	204.039	194.048
MAI	220.439	207.293	229.368
JUIN	224.863	225 462	201.799
JUILLET	198 719	224.237	246.657
AOUT	168.779	178.882	198.237
SEPTEMBRE	186.887	193.516	196 234
OCTOBRE	174.542	158.431	212 633
NOVEMBRE	155 130	142 957	167.965
DÉCEMBRE	138.095	150.459	176.890
TOTAUX	2.029.999	2.127.340	2.354.781

MOIS	*Cotons* 1882	1883	1884
JANVIER	88.627 k.	84.465	67.217
FÉVRIER	53 686	62.367	69.021
MARS	69.185	61.019	70.457
AVRIL	54 479	59 166	83.094
MAI	62.938	78 358	83.094
JUIN	65.771	67.188	79.634
JUILLET	61.088	79.679	74 384
AOUT	52.684	74.485	68.639
SEPTEMBRE	91.922	67.177	54.536
OCTOBRE	89 586	57.661	57.762
NOVEMBRE	90.339	49.876	68.553
DÉCEMBRE	81.849	64 696	67.439
TOTAUX	862.055	806.137	793.495

MOIS	*Blousses* 1882	1883	1884
JANVIER	10.846 k.	5.730	10.731
FÉVRIER	2.196	14.728	14 945
MARS	2.316	9 370	19 821
AVRIL	6.084	20.994	42.703
MAI	6.496	30 979	26.594
JUIN	2 789	32 634	51 001
JUILLET	4.842	9.374	5.916
AOUT	1.812	13.019	13.105
SEPTEMBRE	5.398	6.170	19.611
OCTOBRE	6.775	48 794	10.474
NOVEMBRE	2.765	6.957	13.778
DÉCEMBRE		12.105	28.320
TOTAUX	52.320	210 856	259.999

Récapitulation :

ANNÉE	1882	15 101.313 kilos
»	1883	16.265.576 »
»	1884	17.302.757 »

Le Directeur, J. DESMETTRE.

LILLE

Trains spéciaux pour les délégués. — La Compagnie du Nord a bien voulu organiser à l'occasion des élections sénatoriales du 25 janvier prochain, des trains spéciaux.

L'indication détaillée de ces trains est portée sur le tableau ci-inclus. Par suite, MM. les délégués venant de la direction de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul et Armentières pourront arriver à Lille à 8 h. 55 du matin. Ceux de Gravelines, Bourbourg et Watten pourront prendre le train partant de Gravelines à 6 h. 05. Ils seront conduits par train spécial de Watten à Hazebrouck où ils prendront le train spécial de Dunkerque arrivant à 8 h. 55 du matin.

MM. les délégués venant des directions d'Anor, Maubeuge, Ors, Landrecies et Hachette, prendront des trains spéciaux qui leur permettront de trouver à Aulnoye à 6 h. 40 un train spécial qui les amènera à Lille à 8 h. 58.

Ce même train prendra MM. les électeurs sénatoriaux des directions de Rieux, St-Aubert, Solesmes, Le Quesnoy et Valenciennes.

MM. les délégués venant de Cambrai seront amenés à Lille par un train qui, partant à 6 h. 25 du matin, arrivera à 8 h. 44.

Ce train prendra à Douai, à 7 h. 45, MM. les délégués des communes desservies par la ligne de Picardie-Flandre venus par le train passant à Saucourt à 6 h. 07, à Aubigny-au-Bac à 6 h. 20, à Arleux à 6 h. 28 et à Cantin à 6 h. 34.

Rien n'est modifié au service des trains ordinaires des voyageurs, pas plus sur les lignes sur lesquelles des trains spéciaux sont organisés que sur les autres. — Mais MM. les délégués sont priés de vouloir bien profiter des facilités exceptionnelles de transport qui sont mises à leur disposition, afin de faciliter les opérations matérielles du vote, la durée du scrutin étant limitée par la loi.

La Compagnie du Nord a bien voulu également décider que les billets d'aller et retour délivrés à MM. les délégués le samedi 24, veille de l'élection, seraient exceptionnellement valables jusqu'au lundi inclus. Il en sera de même des billets qui seront délivrés à ces Messieurs le 25 janvier, jour de l'élection.

Ceux de MM. les délégués qui voudront profiter de cette faveur n'auront qu'à se présenter à la gare de Lille, munis de leur carte électorale, pour faire, à l'arrivée, estampiller leurs billets.

Le Comité linier, dans une de ses dernières séances, a procédé au renouvellement de son bureau. MM. Julien Le Blan, président, Edouard Agache, ancien secrétaire général, et Gustave Dubar, ancien secrétaire, ayant décliné l'honneur de conserver les fonctions qu'ils remplissaient depuis plus de quinze ans, et ayant résisté aux instances de leurs collègues, le bureau a été constitué comme suit :

Président : M. Edmond Faucheur. — Vice-présidents : MM. Georges Colombier et Paul Le Blan. — Secrétaire général : Emile Gavelle — Trésorier : Georges Saint-Léger. — Secrétaire-adjoint : Georges Debièvre.

Les scandales de la rue. — Il se vend depuis quelque temps à Lille certaines publications ordurières dont les titres, criés et répétés sur tous les tons, constitueraient, sous un gouvernement un peu propre, de véritables outrages aux mœurs. Les honnêtes gens, révoltés par ces cris éhontés, ne peuvent pourtant faire la police eux-mêmes et défendre leurs femmes et leurs enfants contre les souillures de ces saletés-là.

Il nous revient aussi que certains vendeurs de chansons, pour donner un avant-goût des productions qu'ils vendent, chantent sur les places publiques des refrains obscènes. Comme beaucoup d'enfants se rassemblent autour de ces individus, il en résulte un scandale permanent.

Au nom de la morale outragée, au nom d'un grand nombre de pères de famille, nous demandons qu'on mette fin à cet abus révoltant.

L'anniversaire du 21 janvier. — Une messe basse a été célébrée à onze heures à Notre-Dame de la Treille par M. le chanoine Delassus, pour l'anniversaire de la mort du roi Louis XVI. La messe était servie par deux jeunes gens du Cercle catholique. A la sortie, une quête a été faite pour l'église nationale du Sacré-Cœur.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de l'abbé Gruel, aumônier des religieuses de Notre-Dame de la Treille, décédé à l'âge de soixante-trois ans.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mardi 20 janvier.

Présidence de M. HEDDE

L'action en responsabilité intentée par M. Lefebvre-Ducrocq, imprimeur, aux membres du Comité des courses de Quesnoy-sur-Deûle, pour le paiement des affiches et des cartes, qui lui avaient été commandés par le secrétaire de ce comité, Lemonnier, est venue à l'audience.

Cette affaire avait déjà été plaidée devant la 2e chambre, le tribunal ayant ordonné que les preuves fussent faites.

Il prétend qu'il n'a pas à se préoccuper si Lemonnier a versé les recettes dans la caisse du comité ou s'il les a dépensées pour son usage personnel.

Il ne connaît que les membres commissaires des courses, MM. Derumeaux, Leperoq et Leignel; ce comité ayant été régulièrement constitué, ayant siégé à la mairie de Quesnoy, et ayant discuté avec le bureau de bienfaisance le droit des pauvres.

Me Danchin est l'avocat du demandeur, M. Lefebvre-Ducrocq.

Me Camus présente la défense des commissaires des courses et Me Barbe, celle de M. Vion, commissaire seulement de nom.

Quarante sept témoins sont appelés.

Me Danchin, dans une plaidoirie très nette, développe les points de son exposé. Il prétend que ces courses étaient une manœuvre électorale; il énumère les travaux commandés par chaque commissaire et leurs démarches en compagnie de Lemonnier. Il présente ensuite un reçu donné à un tapissier de Quesnoy par les membres de la commission et termine en demandant la responsabilité civile s'étendant à tous les membres de la société des courses.

Me Camus présente la défense avec beaucoup d'art, et cherche à établir que MM. Derumeaux, Leperoq et autres n'étaient que des commissaires et non les organisateurs des courses.

Après une courte plaidoirie de Me Barbe, le tribunal remet à quinzaine le prononcé du jugement.

LA QUESTION DU COLLÈGE

RAPPORT *présenté au conseil municipal par* M. LOUIS CORDONNIER, *au nom de la commission spéciale chargée d'examiner la question du renouvellement du bail de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires.*

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Pour le faire réussir à Roubaix, nous comptons encore sur les avantages d'une nouvelle organisation. Trois choses manquaient à l'ancienne : une direction spéciale, des professeurs spéciaux, un conseil de perfectionnement.

L'honorable directeur de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, malgré tout son zèle et toute son intelligence, ne pourrait effectivement lui consacrer que les restes d'un temps déjà trop court pour la direction d'un établissement d'enseignement secondaire aussi important que le nôtre. Aussi, Messieurs, croyons-nous indispensable d'adjoindre à M. Chabé un sous-directeur, chargé spécialement de l'organisation nouvelle et responsable des études. Ce directeur serait accepté par le conseil de perfectionnement, dont nous parlerons tout-à-l'heure, sur la présentation de M. le Supérieur.

Voilà pour la direction. Le second point n'est pas moins important. Il s'agit du recrutement des professeurs. La Société d'enseignement catholique de Cambrai est-elle en mesure de nous les fournir ? Dispose-t-elle de membres capables d'enseigner les langues vivantes, la comptabilité, le dessin, la physique, la chimie ? La population croissante du diocèse, en multipliant les paroisses, force l'archevêché à restreindre, autant que possible, le nombre des prêtres dans chaque établissement. C'est donc en partie à l'élément laïque qu'il faudra s'adresser. Il en résultera un surcroît de dépenses que l'Institution ne peut supporter. C'est ici qu'il appartient à la ville d'intervenir par une convention indépendante du bail et dans des conditions suffisamment larges pour assurer à l'institution des professeurs de choix. Lésiner sur ce chapitre, refuser à notre premier établissement scolaire la subvention qui lui est indispensable, alors que nous nous montrons si généreux pour nos instituts Turgot et Sévigné, serait illogique et mesquin. Comment priverions-nous notre collège des ressources d'où dépend son succès dans l'avenir, quand une ville voisine bâtit à nos portes un lycée qui coûtera des millions, en attendant les charges annuelles non moins écrasantes que lui imposera son fonctionnement.

Si nous portons à 3.000 fr. la moyenne des traitements nécessaires aux six professeurs spéciaux qu'il faudra sans doute recruter en dehors de la société, nous arrivons à une dépense annuelle et supplémentaire de 18,000 fr. C'est ici, malheureusement, que notre bonne volonté se heurte à la loi qui régit l'enseignement secondaire et nous interdit d'accorder à un établissement libre une allocation qui dépasserait le dixième des dépenses dûment constatées. Cette somme, qui s'élève aujourd'hui à 7,000 fr. ne pourra guère, dans l'avenir, dépasser 10,000 fr., et, par conséquent, sera toujours insuffisante pour assurer le fonctionnement régulier de l'enseignement secondaire spécial. Nous sommes donc obligés de faire appel à la générosité de nos concitoyens et de leur demander un léger sacrifice, en augmentant de cinq francs le prix de l'externat pour les classes supérieures. Nos familles riches ou aisées ne s'en plaindront pas, car elles paieront encore moins que partout ailleurs une instruction des plus complètes, et pour celles dont le budget plus modeste ne pourrait supporter cette nouvelle charge, nous avons créé vingt bourses et vingt demi-bourses qui seront données au concours, c'est-à-dire aux plus dignes.

Nous avons encore jugé indispensable de créer un Conseil de perfectionnement, qui aura pour mission de surveiller le nouvel enseignement, de prendre, de concert avec le directeur spécial, toutes les mesures propres à en assurer le développement, enfin de le développer, s'il y a lieu, en vue des besoins particuliers de notre industrie et de notre commerce. Ce Conseil doit être, à nos yeux, l'exacte représentation des personnes directement intéressées à la réussite du nouvel enseignement. C'est pourquoi nous vous proposons la composition suivante :

Le maire de la ville de Roubaix ;
Le président du tribunal de commerce ;
Le président de la Chambre de commerce ;
Le supérieur de l'institution Notre-Dame-des-Victoires ;

Six membres élus par les parents dont les enfants suivent les cours de l'enseignement secondaire spécial et par un nombre égal de membres de l'association des anciens élèves.

Ce recrutement nous paraît offrir toutes les garanties pour mettre notre œuvre à l'abri des fluctuations politiques, en la plaçant exclusivement sous la triple sauvegarde de la religion, de la famille, des intérêts industriels et commerciaux de notre ville.

Il ne me reste plus qu'à vous lire :

Le projet de bail qui assure pendant dix-huit ans à la Société d'enseignement catholique la jouissance de l'immeuble actuellement occupé par elle, et le projet de convention qui fournit à cette institution les moyens de créer les cours de l'enseignement secondaire spécial, dans les conditions établies par le nouveau programme.

PROJET DE BAIL

M. Julien Lagache, maire de Roubaix, agissant en exécution d'une délibération du conseil municipal de ladite ville, en date du 16 janvier 1885, prise conformément aux articles 61, paragraphes 1er et 68 1° de la loi du 5 avril dernier.

Donne à bail à M. Henri Chabé, supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires, agissant au nom et comme mandataire de la Société civile anonyme d'enseignement catholique du diocèse de Cambrai, dont le siège est à Cambrai, rue Saint-Georges, 28, l'établissement actuellement occupé par elle, sis à Roubaix, rue du Collège, 76, et ce pour une période de dix-huit années consécutives

---

FEUILLETON DU 22 JANVIER — (N° 43.)

LA PEAU DU MORT

XXII

SUITE.

Et va prendre ce jeune homme par le bras. Dis-lui les bonnes choses qu'il attend peut-être.

Il y eut encore un :

— Me faire aimer ! me faire aimer !

Qui se fit entendre dans le cœur de Lucien, mais ce fut le dernier.

XXIII

Le bohème marcha résolument vers Gaston qui s'en allait à pas lents sous les platanes bourgeonnants des quais, le rejoignit, lui tapa doucement sur l'épaule et lui dit:

— C'est moi; un mot, M. Dormeau, s'il vous plaît ?

La figure de Gaston s'éclaira.

— Je ne m'étais pas trompé, s'écria Montussan. Il n'attendait qu'une perche pour se raccrocher à l'espérance.

Mais tout à coup Gaston reprit une physionomie attristée et dit à Lucien :

— Vous désirez me parler ?

Montussan eut un sourire pâle.

— Si je désire vous parler ? mais c'est assez probable, puisque je me donne la peine de vous arracher à une promenade qui ne paraît pas précisément folâtre.

— Oh ! monsieur Montussan, épargnez-moi votre gaîté.

— Je ne vous épargnerai rien du tout.

— Quel ton vous prenez avec moi ? fit observer Gaston.

Le bohème ne se rendait pas un compte bien exact de ce qu'il allait faire.

Il était poussé par un sentiment tout à fait extraordinaire et — pour ainsi dire — double.

Il aurait voulu savoir si Gaston était bien décidé à ne plus revoir Geneviève, et cela l'eût comblé d'une joie égoïste mais immense, tandis que d'autre part, il se sentait on ne peut plus disposé à chercher une querelle au jeune Dormeau, uniquement parce qu'il abandonnait sa fiancée.

On le voit, Montussan était sous l'empire d'un trouble excessif. Du reste, ce qu'il venait d'apprendre chez Laurence n'était guère fait pour lui rendre le calme qu'il avait perdu depuis si longtemps.

On comprendra donc pourquoi il entama la conversation d'une façon quelque peu brutale.

— Monsieur Dormeau, dit-il, savez-vous une chose ?

— J'en sais plusieurs, répondit Gaston, qui s'exaspérait de son côté.

— Vous êtes en train de commettre une mauvaise action.

— En quoi faisant ?

— En cessant d'aller visiter Mme Largeval et sa fille.

— Je pourrais vous dire, monsieur, que ceci ne regarde que moi, mais je n'ai pas oublié que vous avez bien voulu être très aimable hier, et je consens à vous démontrer que ce que je fais est tout simplement une action extrêmement ordinaire, dont personne ne me blâmera.

— Excepté moi, pourtant, dit vivement le bohème.

— En cela, monsieur, vous aurez tort, riposta Gaston.

— Je vous défie de me prouver pareille chose.

— Cela ne me paraît pourtant pas difficile et, si vous voulez m'écouter un instant, vous allez être de mon avis.

— Je doute que vous parveniez à me convaincre, mais je vous écoute.

— Je viens d'apprendre au Palais de Justice que mon père, dont ma tante et son mari m'ont si longtemps reproché la mort mystérieuse, comme si je devais en être responsable, a été assassiné par un Largeval. Que dois-je faire ?

Montussan, à cette question ainsi posée, resta silencieux.

— J'aimais ma cousine de toute mon âme. Je serais un imbécile si je faisais la sottise de lui demander compte des crimes que les siens ont commis. Mais enfin, puis-je encore l'épouser ? Quel est l'homme qui, à moins d'être fou, consentirait à justifier le meurtre de son père en prenant pour femme la fille ou la nièce de l'assassin, car cette affaire des deux Largeval est terriblement obscure.

— Alors... voulut dire Montussan.

— Laissez-moi finir, interrompit Gaston. Il est des nécessités affreusement cruelles. Je suis pauvre et je vis de mon travail. J'ai besoin de la considération des gens de qui je dépends. Il existe des conventions sociales, des raisons de convenance contre lesquelles je ne puis pas lutter. Si je retournais chez Geneviève, si je l'épousais, ce serait courir après la misère et l'abandon de tous pour elle et pour moi.

— Bref, dit Lucien, vous êtes bien décidé à ne plus revoir Mlle Largeval ?

— Je ne dis pas cela. Mais pour le moment, je dois cesser mes visites. On ne sait encore comment se terminera cette instruction ; peut-être y a-t-il une erreur. Il suffira, qui sait, d'un fait insignifiant pour changer la face des choses.

— Mais...

— Mais si un Largeval reste l'assassin de mon père, je vous déclare que je renoncerai, cela dût-il me briser le cœur, à épouser Geneviève.

— Et vous dites que vous l'avez aimée ! s'écria Montussan, sur un tel ton que les passants se retournèrent.

— De grâce, monsieur, parlez plus bas. Il est inutile que tout le monde sache ce que nous disons.

— Oui, c'est vrai, je m'emporte, et j'ai tort. C'est qu'aussi vous êtes un singulier bonhomme.

Montussan, maintenant qu'il était bien sûr de la résolution qu'avait prise Dormeau, n'était plus disposé à s'en féliciter, et il ne voyait plus qu'une chose : Geneviève malheureuse et désespérée.

Il n'était pas le maître de supporter cette idée : que la jeune fille pour laquelle il eut voulu mourir endurât une souffrance quelconque, et il allait accabler Dormeau de ses objurgations.

— Vous prétendez, reprit-il en contenant les éclats de sa voix, vous prétendez que vous avez aimé Geneviève ?

— Mais j'affirme même que je l'aime encore.

— Allons donc ! Il ne faudrait pas vous moquer de moi. Je ne le supporterais pas.

— Est-ce que vous allez me chercher querelle pour me forcer à me déshonorer ?

— Non, je ne vous chercherai pas querelle, mais je vous dirai ce que j'ai sur le cœur. Quoi qu'aient pu faire le père ou l'oncle de Geneviève, elle n'en est pas moins la vierge pure, l'immaculée enfant que la terre entière devrait adorer à genoux.

Montussan ne se contenait plus. Il laissait parler son cœur avec une telle exaltation que Gaston le regarda prodigieusement étonné.

— De quoi est-elle coupable, s'il vous plaît ? Hier, je suis allé vous chercher et vous m'avez accablé de vos bénédictions.

— Oui, et je vous suis encore bien sincèrement reconnaissant.

— Aujourd'hui, vous apprenez quelque chose qui est grave, j'en conviens. Et ce quelque chose tue net votre amour.

— Oui.

— Vous appelez donc amour ce sentiment fragile qui se brise si facilement ? Non, vous n'avez jamais aimé votre cousine, car autrement, vous auriez eu du moins la pudeur de lui épargner des angoisses dont je viens d'être témoin.

— Quoi ! vous l'avez vue !

— Je la quitte, monsieur, et elle est brisée par votre stupide abandon. Ah ! vous croyez l'avoir aimée ! Moi, monsieur, si j'avais eu quelque affection pour une semblable jeune fille, il n'y aurait pas eu d'événement au monde qui eût pu m'en séparer, je vous en réponds bien.

Si j'avais eu l'honneur d'être agréé par elle comme fiancé, je ne sais comment je m'y serais pris, mais je vous jure bien qu'elle n'aurait jamais eu à craindre de lever son regard sur qui que ce soit.

Je lui aurais évité tout tourment, toute désolation, tout ennui. Je serais allé à elle en sortant d'apprendre ce qu'on vous a dit ce soir, et je lui aurais offert de partir pour un pays quelconque, où, s'appelant Mme Montussan...

A ces mots, Lucien s'arrêta net et rougit jusqu'aux oreilles.

— Pardon, reprit-il. Je voulais dire : en s'appelant Mme Dormeau, puisque c'est de vous qu'il s'agit, nul être au monde n'aurait su qu'elle était une Largeval.

Et, d'ailleurs, si je l'avais aimée, si Dieu m'eût envoyé ce délire d'être aimé d'elle, j'aurais précisément considéré comme le plus vulgaire des devoirs de faire justement le contraire de ce que vous faites.

Gaston s'était arrêté et regardait Montussan avec des yeux extraordinairement attentifs.

Celui-ci continua :

— Je me serais dit : le ciel, le sort, la fatalité, la Providence, ce que vous voudrez, enfin, la frappe avec une impitoyable ténacité. Je serai plus grand, plus obstiné, plus acharné que le sort, que la fatalité, que la Providence, et je la rendrai d'autant plus heureuse qu'elle aura été plus injustement atteinte.

Mais vous ne l'aimez pas. Vous avez je ne sais quoi qui ne vaut pas grand'chose à la place du cœur et ç'a été un grand malheur pour Geneviève qu'elle vous ait rencontré un jour.

Ah çà, vous ne vous souvenez donc pas qu'elle a failli se faire tuer pour vous ?

A ce souvenir, Gaston baissa les yeux qu'il tenait obstinément fixés sur Montussan et ne répondit rien.

Il réfléchissait.

La bien étrange chaleur avec laquelle le bohème venait de parler de la façon dont il comprenait qu'on aimât Geneviève, en disait long ou du moins pouvait en laisser supposer très long sur l'état de son cœur.

Un indifférent eût deviné que Lucien avait un secret. A plus forte raison un homme intéressé dans la question devait-il s'en apercevoir.

(A suivre.) CAMILLE DEBANS.